

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni le Jeudi 18 juin 2026 à 18h00, en séance publique à la Salle Cristal des SAISIES, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 74 / Quorum : 38

Nombre de délégués présents :

58 dont 57 délégués titulaires et 1 délégué suppléant jusqu'à la délibération n° 58

57 dont 56 délégués titulaires et 1 délégué suppléant à partir de la délibération n° 59

Nombre de membres représentés :

12 membres représentés jusqu'à la délibération n° 58

11 membres représentés à partir de la délibération n° 59

Délégués titulaires présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Albertville	Michel	BATAILLER
Albertville	Hervé	BERNAILLE
Albertville	Fatiha	BRIKOU AMAL (jusqu'à la délibération n° 58)
Albertville	Jean-François	BRUGNON
Albertville	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Albertville	Jean-Pierre	JARRE
Albertville	Karine	MARTINATO
Albertville	Pascale	MARTINOT
Albertville	Florian	NICOLLE
Albertville	Jean-Marc	ROLLAND
Albertville	Jacqueline	ROUX
Albertville	Muriel	THEATE
Albertville	Julien	YOCOZ
Allondaz	Frédérique	DUC
Beaufort	Annick	CRESENS
Beaufort	Gabriel	VIARD GAUDIN
Bonvillard	Julien	BENARD
Césarches	Alexandre	ROSSET
Cevins	Philippe	BRANCHE
Cléry	Lucas	DA SILVA GOMES
Cohennoz	Christian	EXCOFFON
Crest-Voland	Sophie Anne	SMILEVITCH
Esserts-Blay	Raphaël	THEVENON
Flumet	Marie-Pierre	OUVRIER
Frontenex	Sandrine	POIGNET
Frontenex	Laurent	VERNAZ
Gilly sur Isère	Gilles	BARRADI
Gilly sur Isère	Irène	CHAPUY
Grégy sur Isère	François	GAUDIN
Grignon	Lina	BLANC
Grignon	François	RIEU

Hauteluce	Esteban	LAGIER
La Bâthie	Maguy	RUFFIER
La Bâthie	Damien	SANTON
La Giettaz	Daniel	DANGLARD
Marthod	Virginie	VERNAZ
Mercury	Yves	DUNAND
Mercury	Alain	ZOCCOLO
Montaille	Jean-Claude	SIBUET-BECQUET
Monthion	Bastien	LAVOINE
Notre Dame des Millières	André	VAIRETTO
Pallud	Marc	BERTHOLON
Plancherine	Jean-Pierre	FAZZARI
Queige	Guillaume	BEDHET
Rognaix	Monique	NAGORNY
Saint Nicolas La Chapelle	Ghislaine	JOLY
Sainte Hélène sur Isère	Jérôme	REYNAUD
Thénésol	Nicolas	BERNARD DUGUET
Tours en Savoie	Yann	MANDRET
Ugine	Agnès	CHEVALIER GACHET
Ugine	Catherine	CLAVEL
Ugine	Véronique	DENOISIÉ
Ugine	Philippe	GARZON
Ugine	Laurent	PATUEL
Ugine	Françoise	VIGUET CARRIN
Verrens-Arvey	Pierre	SOTO
Villard sur Doron	Thomas	BRAY

Délégués suppléants présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Notre Dame de Bellecombe	Kévin	MOLLIER

Délégués représentés :

Lysiane CHATEL	Albertville	Ayant donné pouvoir à Muriel THEATE
Morgan CHEVASSU	Albertville	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Julien COINTY	Albertville	Ayant donné pouvoir à Pascale MARTINOT
Bérénice LACOMBE	Albertville	Ayant donné pouvoir à Florian NICOLLE
Pascale MASOERO	Albertville	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Elodie MOREL	Albertville	Ayant donné pouvoir à Fatiha BRIKOU AMAL (jusqu'à la délibération n° 58)
Pascale VOUTIER REPELLIN	Albertville	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Christian TROMBERT	Gilly-sur-Isère	Ayant donné pouvoir à Irène CHAPUY
Valérie REVET	Mercury	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Sandra BOUZON	Saint Vital	Ayant donné pouvoir à Pierre SOTO
Sandrine BERTHET	Tournon	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET
Mathieu BERTOLINI	Ugine	Ayant donné pouvoir à Philippe GARZON

Le Conseil Communautaire a choisi **Bastien LAVOINE** comme Secrétaire de séance.

Objet : Eau et assainissement - Acquisition de terrains dans les périmètres de protection immédiat de captages à Villard-sur-Doron – Autorisation de signature de l'acte

Rapporteur : Raphaël THEVENON

Vu la délibération n°15 en date du 29 juin 2023 approuvant l'acquisition de terrains situés sur la Commune de Villard-sur-Doron, au prix correspondant à la valeur vénale déterminée par le pôle d'évaluation domaniale et dans le cadre des périmètres de protection immédiat des captages de Nant Verger, de Grande Grange, des Rosières, du Planay, du Plâne, des Devins et de Chenalette.

Les emprises concernées sont les suivantes :

Commune	Adresse	Section cadastrale	Numéro cadastral	Surface comprise dans le PPI environ	Zonage PLU	Propriétaires
Villard-sur-Doron	Les Rosières	A	61	210m ²	A	M. GACHET Jean-Michel
Villard-sur-Doron	Les Rosières	A	1214	232m ²	A	Mme ROUX Carmen
Villard-sur-Doron	Les Rosières	A	59	305m ²	A	M. CHAMBIOT PONCET Yves
Villard-sur-Doron	Les Rosières	A	60	38m ²	A	M. CHAMBIOT PONCET Lucien
Villard-sur-Doron	Les Couerds	C	4202 (ex 1440)	542m ² (ex 570)	N	M. MATHEL THARIN Gilbert
Villard-sur-Doron	La Nuas	C	4204 (ex 2401)	315m ² (ex 336)	A	SCI LA NUAS
Villard-sur-Doron	La Combe	C	4206 (ex 3015)	90m ² (ex 95)	A	Cts BAPTISTE
Villard-sur-Doron	Les Devins	C	4200 (ex 539)	1881m ² (ex 1908)	A	M. GUEDIKIAN David
Villard-sur-Doron	Les Nants	C	4176 (ex 3154)	228m ² (idem)	A	M. MANON André
Villard-sur-Doron	Les Nants	C	4178 (ex 3156)	80m ² (ex 72)	A	Cts MANON et Cts VINCENZI
Villard-sur-Doron	Les Coudrays	A	2646 (ex 1064)	313m ² (ex 314)	N	M. et Madame MAIRE Fabien et Elodie
Villard-sur-Doron	Les Coudrays	A	2648 (ex 1096)	200m ² (ex 202)	N	

Pour rappel le Pôle d'évaluation domaniale de la Savoie, dans son avis en date du 21 avril 2023, estime la valeur vénale des terrains précités à :

- 0, 40 €/m² pour les terrains situés en zone agricole du PLU de Villard-sur-Doron ;
- 0, 30 €/m² pour les terrains situés en zone naturelle du PLU de Villard-sur-Doron.

La valeur totale est ainsi estimée à environ 1 695, 40 euros, pour 4 510 m².

La poursuite de ces acquisitions est en cours de réalisation de découpages parcellaires.

Conformément à l'article L.1311-13 du CGCT, l'acquisition pourra être réalisée en la forme administrative ou chez un notaire. La Communauté d'Agglomération Arlysère sera représentée, lors de la signature de l'acte, par un Vice-Président dans l'ordre de leur nomination.

Les frais dudit acte et des bornages seront à la charge de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **donne pouvoir à un Vice-Président dans l'ordre de leur nomination pour représenter la Communauté d'Agglomération d'Arlysère acquéreuse et l'autoriser à signer toute pièce nécessaire se rapportant aux actes à intervenir ;**
- **précise que la régularisation de ces acquisitions interviendra par des actes établis en la forme administrative, ou chez un notaire, aux frais exclusifs de la Communauté d'Agglomération Arlysère ;**
- **précise que les crédits sont inscrits au Budget régie eau potable.**

Le secrétaire de séance
Bastien LAVOINE



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

